

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 30 juin 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 24 juin 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Christophe AVENA	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur José ALMEIDA	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Marien LOVICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Georges MEZUI	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Laurence FAVIER	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Céline TONOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Géraldine CHEDOZ suppléante de M. Jean-Claude GIRARD	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Céline RENAUD	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Catherine GOZZI
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Laurence GERBET	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Frédéric GOULLIER
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Christine MARTIN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
	Monsieur Patrick AUDARD	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Kildine BATAILLE	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick CHAUPUIS	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Céline RENAUD
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Philippe BELLEVILLE	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Madame Océane CHARRET-GODARD

OBJET : CULTURE ET SPORTS**Piscine Olympique de Dijon Métropole et salle d'escalade «Cime Altitude245 » -
Contrat de délégation de service public - Rapports d'activités du délégataire au titre
de l'année 2020**

Par délibération du 18 septembre 2014, la Communauté d'agglomération du Grand Dijon, devenue depuis Dijon métropole, a confié, via la conclusion d'une convention de délégation de service public, l'exploitation de de la piscine olympique et de la salle d'escalade "Cime Altitude 245" à la société LS 21, filiale de l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA), pour une durée de 7 ans à compter du 1er janvier 2015.

Conformément aux articles L 1411-3 et L 1413-3 du code général des collectivités territoriales et 51 de la convention de délégation de service public précité, le délégataire doit remettre avant le 1er mai de l'année suivante, un rapport annuel pour chaque équipement comprenant un compte rendu technique, un compte rendu financier et une analyse de la qualité du service et portant sur l'année civile écoulée.

Le rapport d'activités, établi par le délégataire et ci-annexé dans son intégralité, détaille notamment le niveau de fréquentation des équipements, les événements marquants, les moyens mis en œuvre, la gestion du patrimoine et les résultats financiers et couvre ainsi la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, marquée par un contexte sanitaire inédit.

En effet, pour faire face à la crise liée à la pandémie de Covid-19, de nombreuses mesures ont été prises par l'État afin de lutter contre la propagation du virus qui ont eu pour conséquence notamment la fermeture des équipements sportifs couverts, notamment des piscines et salles d'escalade.

En raison de cette situation exceptionnelle, la salle d'escalade "Cime Altitude 245" et la piscine olympique ont ainsi été fermées à compter du 16 mars jusqu'au 1^{er} juin 2020.

Si ces équipements ont été parmi les premiers à ré ouvrir leurs portes le 2 juin 2020 pour la piscine, et le 3 juin pour la salle d'escalade, ils ont fait l'objet d'une fermeture partielle à compter de la mi octobre 2020 pour leur permettre d'accueillir les seuls publics définis comme prioritaires par l'État (sportifs professionnels et de haut niveau, formation universitaire ou professionnelle, personnes disposant d'une prescription médicale ou à handicap reconnu par la maison départementale des personnes handicapées avec encadrement nécessaire et selon le niveau de restrictions, les scolaires).

La ré ouverture complète et normale de ces équipements n'a pu se faire que le 9 juin 2021.

Durant ces périodes particulières, le recours au chômage partiel et les économies diverses réalisées par le délégataire sur certains postes ont contribué à réduire les charges de fonctionnement desdits équipements.

Malgré ces mesures, le contexte sans précédent de crise a engendré des pertes d'exploitation importantes pour le délégataire, puisque le chiffre d'affaires escompté n'a pu être réalisé et que certaines charges n'ont pu être réduites. En effet, outre la baisse des recettes liées à l'arrêt ou la chute de la fréquentation et l'augmentation des coûts liés à la mise en place des protocoles sanitaires, de nombreuses activités et manifestations ont dû être annulées ou reportées, et ce même en dehors des périodes de fermetures administratives.

Ainsi, compte tenu de l'impact significatif des fermetures décrétées par le gouvernement lors des deux périodes de confinements, au printemps et à l'automne 2020, Dijon métropole a maintenu le versement des compensations tarifaires versées au délégataire de service public de la piscine olympique et de la salle d'escalade « Cime Altitude 245 » dans l'attente de la prise en compte,

courant 2021, des conséquences de la crise sanitaire sur les équilibres économiques et financiers du contrat de délégation de service public, objet de négociations entre la métropole et le délégataire.

Les principaux éléments du rapport 2020 sont présentés ci-après.

PISCINE OLYMPIQUE DE DIJON MÉTROPOLE

1/Fréquentation

Les mesures sanitaires ayant impacté fortement les périodes et horaires d'ouverture, l'établissement n'a totalisé que 215 jours d'ouverture totale, contre 344 jours en 2019, et 151 jours de fermeture totale (dont 80 jours liés à la crise) ou partielle (69 jours).

En 2020, l'établissement enregistre ainsi une baisse de 60 % par rapport à l'année 2019 en raison des restrictions sanitaires (fermetures totale ou partielle avec limitation de jauge, mise en place de protocoles sanitaires strictes, accueil des seuls publics prioritaires dès octobre 2020).

La fréquentation s'élève, ainsi, à 162 353, variant mensuellement de 0 (avril/mai) à 33 143 passages en janvier, avec une moyenne mensuelle lissée de 13 529 passages contre 32 655 en 2019, et répartie de la manière suivante :

- 97,2 % pour les espaces aquatiques et 2,75% pour l'espace plongée
- 77 % pour le public (pratique libre et encadrée), 12% pour les scolaires, 11 % pour les clubs et les associations.

Ces répartitions sont sensiblement identiques à celles enregistrées lors d'une année d'exploitation normale avec une représentation plus marquée des scolaires, public défini comme prioritaire pendant la crise.

86,80 %, contre 79,2 % en 2019, de la fréquentation scolaire est assurée par les écoles primaires de Dijon Métropole, représentant 106 classes du 1er degré sur des cycles trimestriels de 11 séances d'apprentissage. Suivent le secondaire (29%) et l'enseignement supérieur (15 %). Sur ce point, il faut noter que le planning scolaire primaire laisse des possibilités d'accueil alors que certaines communes de la métropole envoient peu ou pas de classe.

Les jeunes de moins de 16 ans représente 33 % de la fréquentation publique contre 18,3 % en 2019.

82,5 heures de pratique ont été utilisées en 2020, contre 138 heures en 2019, par des établissements spécialisés dans l'accueil de personnes en situation de handicap.

Le créneau horaire le plus fréquenté est celui de 10 à 11 heures pour plus de 15 % des usagers de la piscine.

Sur la répartition géographique des entrées, et sur un échantillon de 3162 personnes, 73 % sont originaires de la métropole. Ces données ne prenant pas en compte les personnes abonnées, elles mériteraient d'être consolidées avant de pouvoir en tirer des conclusions. L'espace de plongée accueille majoritairement des publics originaires de la Bourgogne Franche Comté (départements du Doubs et de la Saône et Loire en tête avec entre 17 et 21% de fréquentation) sans compter un bon niveau de fréquentation des usagers issus de la région Grand Est.

2/Événements marquants

Sur les 27 animations prévues en 2020, telles que compétitions, manifestations solidaires et caritatives, soirées découvertes, animations sportives, formations professionnelle, seules 7 ont pu être réalisées hors des périodes de fermetures administratives.

Néanmoins, trois actions de solidarité sociale, en partenariat avec des acteurs locaux, ont pu se dérouler notamment autour de la promotion de la santé par le sport avec l'accueil à titre gracieux et à un rythme hebdomadaire d'adhérents de l'association CARPE DIEM 21 qui propose à ses patients atteints de pathologie de longue durée la pratique de l'aquagym pour lutter contre la maladie et les effets des traitements. Vingt personnes sur douze créneaux ont pu en bénéficier en 2020.

3/Qualité de service

En 2020, 179 réclamations ont été enregistrées contre 151 en 2019, les demandes de geste commercial étant en très forte augmentation en raison de la pandémie (avoir, report d'abonnement). Il résulte, en outre, d'une enquête réalisée en ligne tout au long de l'année, que la note moyenne attribuée par les usagers en terme de satisfaction globale est de 6,4/10 avec comme points forts soulignés : les activités et services proposés ainsi que sur le conseil des moniteurs.

Le délégataire a obtenu en 2020, tout comme en 2019, le renouvellement de la certification de service QUALICERT.

4/Moyens mis en œuvre

La crise sanitaire a contraint l'établissement à fermer totalement sur une période de 80 jours et partiellement sur 69 jours pour l'accueil autorisé des publics prioritaires.

37 personnes pour 26,52 équivalents temps plein font vivre l'équipement à l'année.

Pour rappel, depuis le 1er septembre 2020, le tarif entrée adulte est à 4,10 € et le tarif réduit à 2,90€.

5/Gestion des fluides

Avec 18 884 m³ en 2020, la consommation d'eau est en baisse de 49% par rapport à 2019.

Moins impactée par l'absence de public, la consommation de chaleur, qui concerne, pour plus de la moitié, le chauffage des centrales de traitement d'air et, pour environ un quart, la chaleur de l'eau des bassins, s'élève à 1 677 MWh U, soit une baisse de 11,8% par rapport à 2019.

La consommation d'électricité s'élève à 2 000 MWh, en baisse de 18,8 % par rapport à 2019.

Le suivi des ouvrages et des interventions multi-techniques, notamment au niveau des interventions de petite maintenance au nombre de 190 en 2020 (140 en 2019), n'a pas été retardé par la crise sanitaire et l'efficacité du suivi n'a pas été remise en cause.

6/Résultats financiers

	2019	2020	Ecart
CHARGES	2 306 185,00 €	1 910 950,00 €	-395 235,00 €
PRODUITS (compensations incluses)	2 028 331,00 €	1 158 311,00 €	-870 020,00 €
<i>Rappel COMPENSATIONS (contraintes de service public et accueil des scolaires, indice de revalorisation contractuelle compris)</i>	599 352,00 €	608 653,00 €	9 301,00 €
RÉSULTAT NET (CHARGES-PRODUITS)	-277 854,00 €	-752 639,00 €	474 785,00 €

Le résultat net 2020 de la piscine olympique de Dijon Métropole laisse apparaître un déficit de -752 639 € soit 474 785 € d'écart par rapport à l'exercice civil 2019.

La baisse de 17 % du montant des charges, enregistrée par rapport à 2019 et liée aux économies de fonctionnement (fluides, consommables, produits entretien, communication publicité et ressources humaines représentant 86 % de cette baisse) induites par les différentes périodes de fermeture administrative de l'établissement, ne permet pour autant pas de limiter la détérioration du résultat net constaté en 2020.

Ce constat s'appuie principalement :

- sur la perte de près de 43 % des recettes d'exploitation (essentiellement entrées unitaires toutes espaces confondus, activités encadrées, locations d'espaces), enregistrée dans ce contexte de crise et liée à la baisse de la fréquentation après réouverture (changements de comportement des usagers, nécessité de maintenir la distanciation sociale, limitation aux publics prioritaires) ;
- et sur le maintien dans les charges de l'inscription d'importantes dotations de provision à risque à hauteur de 143 000€ contre 129 000€ en 2019.

SALLE D'ESCALADE CIME ALTITUDE 245

1/ Fréquentation

En 2020, Cime Altitude 245 n'a comptabilisé que 226 jours d'ouverture, contre 339 en 2019, et accueilli 19 514 grimpeurs - dont 60 % originaires de Dijon métropole et 32 % de la Région Bourgogne Franche Comté - soit une baisse 44,7% par rapport à 2019.

La fréquentation mensuelle a ainsi fluctué entre 0 passage durant la période de fermeture complète (avril à mai) à 4 533 passages en janvier, soit une moyenne mensuelle lissée sur l'année de 1 626 passages contre 2 939 passages en 2019.

Compte tenu du contexte, le pratique libre, habituellement majoritairement représentée (50,4% en 2019), a représenté 41,8% de la fréquentation, soit moins que celle des scolaires (47,5%). La pratique des clubs et l'accueil de jeunes se maintient, quant à elle, à un niveau stable (10,7%).

Avec 9 276 entrées (26% de primaires, 51% de secondaires et 23% de supérieurs), les scolaires ont enregistré une baisse de plus 33% par rapport à 2019.

Les activités encadrées par le délégataire ont chuté de moitié comparé à 2019 mais ont représenté 3 684 passages soit 19% de la fréquentation totale et 45% de la fréquentation publique.

Le public en situation de handicap est accueilli essentiellement avec des associations spécialisées, avec 542 passages comptabilisés soit 54 heures de pratique spécifique et adaptée, encadrée principalement par les moniteurs du délégataire.

2/ Événements marquants

Sur les 23 animations (compétitions, manifestations solidaires et caritatives, soirées découvertes, animations sportives, formation professionnelle, etc.) prévues en 2020, seules 8 ont pu être réalisées, en début d'année 2020 et sur la saison estivale, en raison des restrictions liées à la crise sanitaire.

Malgré ce contexte contraint, 3 actions d'ancrage local et de solidarité sociale ont pu avoir lieu :

- une action d'accompagnement du handicap dans le cadre de l'intégration de tous à la pratique sportive et au vivre ensemble avec la collaboration de 5 structures spécialisées, 27 personnes ont pu bénéficier de cette démarche ;

- un partenariat avec la Ville de Dijon dans le cadre du dispositif Dijon sport découverte ;
- une action basée sur l'accompagnement éducatif et sociale par le sport avec des séances sport santé pour les femmes atteintes de cancer du sein.

3/ Qualité de service

La note moyenne de satisfaction attribuée par les usagers, via l'outil interactif mis à leur disposition, est de 4,6/5, contre 4,5 en 2019, avec toujours une note de 5/5 donnée aux conseils du moniteur.

Alors qu'aucune demande ni aucun contentieux n'avait été enregistré depuis plusieurs années, 22 réclamations liées aux impacts de la crise sanitaire sur l'impossibilité de pratiquer ont été adressées au délégataire et solutionnées par l'octroi de 61 avoirs (soit 5 049,66 € HT) et par 58 prolongations d'abonnements.

4/ Moyens mis en œuvre

Nonobstant des horaires d'ouverture fluctuants au gré des mesures de restrictions sanitaires, l'établissement n'a compté, en 2020, que 226 jours d'ouverture, dont seulement 174 jours d'ouverture complète au grand public et 52 jours d'ouverture partielle réservée aux publics prioritaires, contre les 339 jours enregistrés normalement.

Ainsi, en 2020, l'équipement a connu des périodes d'exploitation avec des obligations sanitaires différentes : une exploitation normale au premier trimestre, puis un enchaînement de contraintes (limitation de fréquentation, fermeture totale, limitation de regroupement, mise en place de protocoles sanitaires, fermeture partielle, fermeture partielle renforcée..).

5/ Gestion des fluides et travaux sur ouvrage

La consommation d'eau s'est élevée à 73m3 contre 196m3 en 2019, soit une baisse significative de 63 % liée aux fermetures successives et à un mode de fonctionnement adapté à la crise sanitaire. Il en va naturellement de même pour la consommation d'électricité, qui s'élève à 18 140Kwh contre 30 010 Kwh en 2019 (- 40 %).

En 2020, la commission de sécurité a rendu un avis favorable sans aucune réserve de l'ensemble des vérifications périodiques réglementaires des ouvrages.

Divers travaux d'entretien (habillage bas de porte, réparation porte, fourniture de barres PMR, remplacement d'un housse de tapis...) ont été réalisés à hauteur de 7 998,72€HT.

6/ Résultats financiers

	2019	2020	Ecart
CHARGES	262 157,00 €	206 481,00 €	-55 676,00 €
PRODUITS (compensations incluses)	258 973,00 €	168 276,00 €	-90 697,00 €
<i>Rappel COMPENSATIONS (contraintes de service public et accueil des scolaires, indice de revalorisation contractuelle compris)</i>	60 913,00 €	61 205,00 €	292,00 €
RÉSULTAT NET (CHARGES-PRODUITS)	-3 184,00 €	-38 205,00 €	35 021,00 €

Le résultat net 2020 de la salle d'escalade Cime 245 laisse apparaître une aggravation du déficit arrêté à -38 205 €.

Malgré une diminution des charges (-21 %) due à la baisse notable de l'activité en 2020, cette situation résulte principalement d'une perte de 35 % des recettes d'exploitation (entrées unitaires, activités encadrées, locations d'espaces) liée aux diverses fermetures de l'équipement et à une moindre fréquentation lors des réouvertures (changements de comportement des usagers, nécessité de maintenir la distanciation sociale, limitation aux publics prioritaires).

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- de prendre acte de la présentation de la synthèse des rapports d'activité de l'année 2020 de la piscine olympique et de la salle d'escalade Cime Altitude 245 de Dijon métropole.

SCRUTIN	POUR : 0	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 9 PROCURATION(S)	